

Décisions du Bureau du 15 mai 2012

1. Réflexion sur la compétence santé
2. Urbanisme : organisation et méthodologie du service pour l'instruction du droit des sols.
3. Evolution des compétences de la collectivité suite à la prochaine disparition des syndicats en ce qui concerne la défense incendie et le portage de repas : proposition d'envoi d'un questionnaire aux 47 communes.
4. Habitat: examen de dossiers de demande d'aides financières.
5. Etudes supérieures : octroi d'aides financières
6. Participation des minimes filles volley-ball du collège Corisande d'Andoins d'Arthez-de-Béarn au championnat de France : demande d'attribution d'une subvention.
7. Information au Bureau sur l'attribution des marchés suivants - Procédures adaptées :
 - Réalisation de travaux d'aménagement du Plan Local de Randonnée,
 - Travaux d'aménagement paysager aux abords de l'école d'Urdès et du giratoire de Biron
8. Marchés publics : autorisation donnée au président de signer les marchés - Appel d'offres ouvert :
 - Travaux de curage de fossés existants sur voies communales et chemins ruraux des communes de la CCL.

1. REFLEXION SUR LA COMPETENCE SANTE

Le Bureau, après avoir pris connaissance des conclusions de la réflexion qu'il avait demandée dans le domaine de la santé, estime que ce débat, qui repose, d'une part, sur la désertification médicale et d'autre part, sur le maintien à domicile, pose d'abord la question de la compétence de la collectivité.

Il est nécessaire de travailler encore ce sujet afin de pouvoir prendre une orientation en la matière.

2. URBANISME : ORGANISATION ET METHODOLOGIE DU SERVICE POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Sont présentés aux membres du Bureau le fonctionnement actuel du service Urbanisme puis les propositions portant sur trois points.

Sur le 1er point, à savoir l'amélioration des délais d'instruction, le Bureau donne un avis favorable sous réserve de la mise en oeuvre d'une procédure claire,

présentée à l'ensemble des maires de la collectivité. Sur le 2ème point concernant la limitation des cartes communales au bénéfice des PLU, le Bureau souhaite que cette question soit posée lorsque la nécessité de réviser s'impose et, aussi, qu'une règle puisse être trouvée afin que les cartes existantes ne fassent pas trop souvent l'objet de révisions. Enfin, sur le 3ème point (mise en oeuvre d'un PLU intercommunal), le Bureau estime la réflexion prématurée.

3. EVOLUTION DES COMPETENCES DE LA COLLECTIVITE SUITE A LA PROCHAINE DISPARITION DES SYNDICATS EN CE QUI CONCERNE LA DEFENSE INCENDIE ET LE PORTAGE DE REPAS : PROPOSITION D'ENVOI D'UN QUESTIONNAIRE AUX 47 COMMUNES

Le Bureau décide d'adresser aux 47 maires de la communauté de communes de Lacq deux questionnaires portant, l'un sur la défense incendie, l'autre sur le portage de repas.

4. HABITAT : EXAMEN DE DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Dans le cadre de l'OPAH, le Bureau décide d'attribuer des aides à 5 propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale pour un montant total de 4 650 €.

Puis, dans le cadre du PIG « Home 64 », le Bureau décidé d'allouer des aides, d'une part à

4 propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale pour un montant total de 5 554 € et d'autre part, à 5 propriétaires bailleurs souhaitant engager la réfection complète de 6 logements locatifs à loyers conventionnés pour un montant total de 27 144 €.

5. ETUDES SUPERIEURES : OCTROI D'AIDES FINANCIERES

Le Bureau décide d'octroyer des aides financières à des étudiants résidant sur le territoire de la CC Lacq, à savoir à 5 étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures pour un montant total de 2 200 € et à 14 étudiants pour participation à leurs frais de stage pour un montant total de 4 725 €.

6. PARTICIPATION DES MINIMES FILLES VOLLEY-BALL DU COLLEGE CORISANDE D'ANDOINS D'ARTHEZ-DE-BEARN AU CHAMPIONNAT DE FRANCE : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

L'équipe minimex filles de volley-ball du collège Corisande d'Andoins d'Arthez-de-Béarn est qualifiée pour participer au championnat de France UNSS (Union

Nationale du Sport Scolaire), qui aura lieu à Poitiers du 29 mai au 1er juin 2012. La CC Lacq est sollicitée à hauteur de 1 439,98 €.

Le Bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 1 439,98 € à l'UNSS du collège Corisande d'Andoins d'Arthez-de-Béarn.

7. INFORMATION DU BUREAU SUR L'ATTRIBUTION DE MARCHES

Les marchés ordinaires à prix unitaires pour la réalisation de travaux d'aménagement du Plan local de randonnée sont attribués, après négociation, à l'entreprise PEPINIERE ENVIRONNEMENT (Serres-Castet) comme suit : lot 1 (Ouverture de sentier) pour un montant estimatif de 32 355,66 € HT. ; lot 2 (balisage) pour un montant estimatif de 29 499,75 euros HT.

Le marché ordinaire à prix unitaires pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager aux abords de l'école d'Urdès et du giratoire de Biron est attribué, pour le lot 1 (voirie) à la société LAFFITTE Frères pour un montant estimatif de 91 782 € HT, et pour le lot 2 (espaces verts) à la société L'AMI DES JARDINS pour un montant estimatif de 45 859 € HT.

8. APPEL D'OFFRES OUVERT - TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES EXISTANTS SUR VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX DES COMMUNES DE LA CC LACQ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 15 MAI 2012 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES

Le marché pour les travaux de curage des fossés existants sur les voies communales et chemins ruraux des communes de la CC Lacq, établi pour une durée de 4 ans, est un marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande multi-attributaire à prix unitaires pour les montants minimum et maximum du lot pour les 3 secteurs (Ouest, Est et Nord) à savoir 720 000 € HT et 1 200 000 € HT sur 4 ans. Ce marché est attribué comme suit, avec, pour chacun des secteurs, un montant indicatif minimum HT pour 4 ans de 240 000 € et un montant indicatif maximum pour 4 ans de 400 000 € :
Secteur Ouest: entreprise CAMUSEAU (Orthez) pour un montant estimatif de l'offre de 158 600 € HT pour 4 ans ;
Secteur Est : entreprise LAFFITTE Frères (Mourenx) pour un montant estimatif de l'offre de 200 200 € HT pour 4 ans ;
Secteur Nord : entreprise DDTP (Mont) pour un montant estimatif de l'offre de 198 580 € HT pour 4 ans.